

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERPIGNAN - 6601 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 23/06/2025 - B2025/005861 - 2005 B 00674 - 482 763 919 - SCOP AAMD
SERVICES

Désignation de l'entreprise : SARL AAMD SERVICES SCOP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 8 RUE MADELEINDE BRES 66330 CABESTANY		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 8 2 7 6 3 9 1 9 0 0 0 3 2		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31122024						
		N-1 31122023						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI	10 125	27 875	29 375	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	13 135	3 431	4 899	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE	10	10		
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	3 671	3 671	3 671	
	TOTAL (II)		BJ	BK	58 247	23 260	34 987	37 955
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			29 016	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	55 898	3 670	52 228	55 167
		Autres créances (3)	BZ	CA	6 992		6 992	5 866
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
		Disponibilités	CF	CG	105 426		105 426	78 415
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	2 423		2 423	2 428
		TOTAL (III)	CJ	CK	170 738	3 670	167 068	170 892
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecart de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	228 985	26 930	202 055	208 847	
Renvois : (1) Dont droit au bail: 23 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	3 671	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété: *		Immobili- sations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SARL AAMD SERVICES SCOP				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 4 250)	DA	4 250	4 350	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	9 210	7 282	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	60 451	53 805	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 631	12 855	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	77 542	78 291
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	12 673	10 464	
	TOTAL (III)	DR	12 673	10 464	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		1 135	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	9 378	4 947	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 080	10 538	
	Dettes fiscales et sociales	DY	90 497	73 809	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 118	29 663	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 767		
	TOTAL (IV)	EC	111 840	120 092	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	202 055	208 847	
RENVOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	111 840	120 092
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AAMD SERVICES SCOP		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	523 546	FH		FI	523 546	535 704	
		FJ	523 546	FK		FL	523 546	535 704	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	419	3 281	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 457	626	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	525 421	539 611	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	125 270	130 189	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 970	7 782	
	Salaires et traitements *					FY	313 551	325 715	
	Charges sociales (10)					FZ	33 526	40 099	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements* (14)} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	3 651	3 151	
						GB			
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	852	1 141	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	2 209	
	Autres charges (12)					GE	17 644	17 152	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	503 672	525 227
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	21 749	14 383
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3	26	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	3	26	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3)	(26)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	21 746	14 357	

Désignation de l'entreprise SARL AAMD SERVICES SCOP				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	576	11 218	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	576	11 218	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	16 996	11 019	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	16 996	11 019	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(16 420)	199	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	1 695	1 701		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	525 998	550 828	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	522 366	537 973	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	3 631	12 855	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	13 062	3 331	
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	17 259	16 036		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6	obligatoires A9					
	dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)		HS				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels				16 996		576	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL AAMD SERVICES SCOP										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	38 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	3 792	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	6 913	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	7 279	LC		LD	682	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	17 984	LO		LP	682	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P	10	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	3 671	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	3 681	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	59 665	ØH		ØJ	682	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	38 000	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	3 792	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	6 913	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	2 101	MT	5 861	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	2 101	NH	16 566	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	10	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	3 671	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	3 681	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	2 101	ØL	58 247	ØM		

Désignation de l'entreprise : SARL AAMD SERVICES SCOP										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE	8 625	RF	1 500	RI		RJ	10 125		
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK	8 625	RM	1 500	RN		RO	10 125		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	3 792	QE		QF		QG	3 792		
	Matériel de transport	QH	3 926	QI	1 383	QJ		QK	5 309		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 367	QM	768	QN	2 101	QO	4 034		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	13 085	QV	2 151	QW	2 101	QX	13 135		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	21 710	ØP	3 651	ØQ	2 101	ØR	23 260		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilités amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AAMD SERVICES SCOP							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	10 464	4Y	2 209	4Z		5A	12 673	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	10 464	TV	2 209	TW		TX	12 673	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D
6E					6F		6G		6H	
Ø2					Ø3		Ø4		Ø5	
9U					9V		9W		9X	
Ø6					Ø7		Ø8		Ø9	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S		
Sur comptes clients		6T	3 237	6U	852	6V	419	6W	3 670	
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III		7B	3 237	TY	852	TZ	419	UA	3 670	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	13 701	UB	3 061	UC	419	UD	16 343	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	3 061	UF	419				
			UG		UH					
			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

Désignation de l'entreprise : SARL AAMD SERVICES SCOP										Néant ☐ *			
CADRE A			ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations					UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)					UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières					UT	3 671	UV	3 671	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					VA	4 122		4 122				
	Autres créances clients					UX	51 776		51 776				
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)					ZI							
	Personnel et comptes rattachés					UY	89		89				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	6 778		6 778				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN							
		Divers				VP							
	Groupe et associés (2)					VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR	124		124				
	Charges constatées d'avance					VS	2 423		2 423				
	TOTAUX					VT	68 983	VU	68 983	VV			
RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF						
CADRE B			ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d' 1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A		9 228		9 228						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B		9 080		9 080						
Personnel et comptes rattachés			8C		47 943		47 943						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D		31 644		31 644						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E		1 695		1 695						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW		6 781		6 781						
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ		2 435		2 435						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			V1		150		150						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K		1 118		1 118						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2										
Produits constatés d'avance			8L		1 767		1 767						
TOTAUX			VY		111 840	VZ	111 840						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		9 897	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL		150				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		6 749	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SARL AAMD SERVICES SCOP						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122024		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	3 631
									WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	5 885	XE	6 075	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	190			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	2 209	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	2 317
	Amendes et pénalités		WJ	108	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	1 695
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *								WN	
	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I								WR	13 719	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								WB	
									XB	
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								I6	
	Majoration d'amortissement *								WZ	
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quindecies A)		HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XA
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dépayée par le report en arrière de déficit		ZI	XG
	Dt déd. exc. (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc. (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc. (art 39 decies C)		YC	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)						XI	11 301			
{ déficit (II moins I)										XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	11 301			XO
										0

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2025

Désignation de l'entreprise SARL AAMD SERVICES SCOP		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	27 160	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
ENGAGEMENT RETRAITE	8X	2 209	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	2 209	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL AAMD SERVICES SCOP										Néant ☐ *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	1 928			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	12 855		- Autres réserves	ZD	6 646				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF	4 281				
	TOTAL I	ØF	12 855		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG					
					TOTAL II	ZH	12 855				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
						Exercice N :		Exercice N-1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	70 445	)	YQ	67 290		60 375			
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	34 494		38 154			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	21 925	)	XQ	23 185		28 665			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	12 571		13 960			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	55 020		49 408			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	125 270		130 189			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		)	9Z	6 970		7 782			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	6 970		7 782			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	37 241		39 039			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	20 879		20 133			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *				ØB	304 589					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK			%		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0					ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH					
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL	
					Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO		
				Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF		
REGIME DE GROUPE *	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL AAMD SERVICES SCOP					Néant ☐ *		
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf.état 2059A-Détail..	2 101		2 101		
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
C ADRI A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)							
C ADRI B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)							
C ADRI C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise :		SARL AAMD SERVICES SCOP			Néant ☐
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				
	B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.				
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisés à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL AAMD SERVICES SCOP**Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3			
long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL AAMD SERVICES SCOP					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AAMD SERVICES SCOP		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	523 546	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	523 546	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1 457	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	1 457	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	39 655	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	50 628	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	38	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	17 644	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	107 965	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	417 037
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	417 037
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	523 546	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2024	GZ 31/12/2024
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)1/2⁽¹⁾Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 4

N° SIRET 4 | 8 | 2 | 7 | 6 | 3 | 9 | 1 | 9 | 0 | 0 | 0 | 3 | 2

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AAMD SERVICES SCOP

ADRESSE (voie) 8 RUE MADELEINDE BRES AGE D'OR SERVICES PERPIGNAN

CODE POSTAL 66330 VILLE CABESTANY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	13
Totalisation	P5	14

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	3
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	82
Totalisation	P6	85

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille VIVANT Prénom(s) PASCAL

Nom d'usage % de détention 25,88 Nb de parts ou actions 22

Naissance : Date 01121957 N° département 75 Commune PARIS Pays FRANCE

Adresse : N° Voie RSDCE LES PIERRES DE JADES

Code postal 66750 Commune ST CYPRIEN PLAGE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille GABILLON Prénom(s) JEROME

Nom d'usage % de détention 12,94 Nb de parts ou actions 11

Naissance : Date 29031966 N° département 99 Commune MONTREAL Pays CANADA

Adresse : N° 43 Voie ROUTE DE LOURDES

Code postal 64160 Commune ST LAURENT BRETAGNE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 48276391900032

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AAMD SERVICES SCOP

ADRESSE (voie) 8 RUE MADELEINDE BRES AGE D'OR SERVICES PERPIGNAN

CODE POSTAL 66330 VILLE CABESTANY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2025)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SARL AAMD SERVICES SCOP
31122024

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
SOCODEN 37 RUE JEAN CLAIRE 75017 PARIS FRANCE	3	2024					
VIVANT PASCAL RSDCE LES PIERRES DE JADES 66750 ST CYPRIEN PLAGE FRANCE	22	2024	5 116				
BERTIN CATHERINE 24 RUE DU RESSAC 66000 PERPIGNAN FRANCE	1	2024	12 941				
ANDREI CELINE VILLA ESTEL 74 AVENUE DU DOCTEUR SCHWEITZER 66000 PERPIGNAN FRANCE	4	2024	12 546				
AINOUSSI BOUCHRA 10 RUE DE L'ARMISTICE 66000 PERPIGNAN FRANCE	1	2024	3 998				
GABILLON JEROME 43 ROUTE DE LOURDES 64160 ST LAURENT BRETAGNE FRANCE	11	2024	9 884				
PIERRE FLORENCE 74 BIS AV DE LA GRANDE BRETAG 66240 ST ESTEVE FRANCE	36	2024	29 208				
ROGHI ARNAUD 19 RUE DES PEUPLIERS 66200 CORNEILLA DEL VERCOL FRANCE	1	2024	8 706				
MEVLUPISHVILI INNA 13 RUE HENRI MEILHAC 66000 PERPIGNAN FRANCE	1	2024	11 684				
CLAISSE CORINNE 4 IMPASSE DES TAMARINS 66660 PORT VENDRES FRANCE	1	2024	10 040				
BOURTIN SANDRINE 14 VIA BACCHUS PROLONGEE 66330 CABESTANY FRANCE	1	2024	10 128				
SAVIGNOL ADELINE 8 RUE MADELEINE BRES 66330 CABESTANY FRANCE	1	2024	21 312				

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)
		(f)
		(g)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SARL AAMD SERVICES SCOP
31122024

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNEE ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL AAMD SERVICES SCOP

du 01012024

Adresse 8 RUE MADELEINDE BRES

66330 CABESTANY

au 31122024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPE					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ②)	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ①)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	11 301
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	11 338
Nom et qualité du signataire M. GABILLON JEROME GERANT		A CABESTANY....., le 08/04/2025 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Etats financiers au 31/12/2024

Etats Fiscaux

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PERPIGNAN
REÇU LE
23 JUIN 2025
5862

*copie certifiée
conforme*
AGE D'OR SERVICES
SCOP AAMD SERVICES
8, rue Madeleine Bres
66330 AGESTANY
Tél. 04 68 29 43
Entreprise indépendante Franchisée
SIRET 482 763 810 - APE 8810 A

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☐	Régime réel normal	☒				
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante	☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)	☐			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société				Adresse du siège social							
SARL AAMD SERVICES SCOP											
SIRET				48276391900032							
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement							
8 RUE MADELEINDE BRES AGE D'OR SERVICES PERPIGNAN MEDIPOLE 66330 CABESTANY											
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				SIRET							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :											
B ACTIVITÉ											
Activités exercées		Services domestiques			Si vous avez changé d'activité, cochez la case						
					☐						
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15%		11 301		Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%											
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%							
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A		☐	
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies		☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		☐						Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI											
☐											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%											
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé		ACD			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : S						Nom et adresse du conseil :					
SOCOREGE 3 rue de Manyagues 66100 PERPIGNAN Tél : 04 68 66 23 28											
OGA/OMGA						Viseur conventionné					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Identité du déclarant :					
Date : 08042025						Lieu : CABESTANY					
Qualité et nom du signataire : GERANT						Signature : M. GABILLON JEROME					
N° d'agrément :											
Examen de conformité fiscale (ECF)						prestataire :					

«SCOP AAMD SERVICES »

Société Coopérative Ouvrière de Production à Responsabilité Limitée à Capital Variable

Siège social : 8, rue Madeleine BRES, MEDIPOLE, 66330 CABESTANY

R.C.S. PERPIGNAN : 482 763 919

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq et le dix sept juin au siège social à CABESTANY (66330)
8 rue Madeleine Brès, à 12 heures 30.

Les associés de la société «SCOP AAMD SERVICES», Société Coopérative Ouvrière de Production à Responsabilité Limitée au capital de QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (4250€) divisé à ce jour en QUATRE VINGT SEPT (85) parts de CINQUANTE EUROS (50.00 €), chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance, seuls associés de la Société.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 78 parts sur 87 parts, totalité des parts composant le capital social et représentant 14 associés sur 19 et dont 14 voix sur 19, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Monsieur GABILLON représentant la gérance de la « SCOP AAMD SERVICES » confirmant que la majorité en voix s'entendant en nombres de personnes.

Total des associés présents :

Mme AINOUSI Bouchra	50 €	représentant	1 part
Mme ANDREI ROUSSEL Céline	200 €	représentant	4 parts
Mme BOURTIN Sandrine	50 €	représentant	1 part
Mr GABILLON Jérôme	550 €	représentant	11 parts
Mr ROGHI Arnaud	50 €	représentant	1 part
Mme ROMERO Florence	1800 €	représentant	36 parts
Mme SALVIGNOL Adeline	50 €	représentant	1 part
Mr VIVANT Pascal	1100 €	représentant	22 parts
Mme ZEBIDI Nadia	50 €	représentant	1 part

SG AB XJ 1 AB
NZ AL K AS FR

M le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé ;
- Les comptes annuels;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée ;

M. le président indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'Assemblée est présidée par Monsieur GABILLON Jérôme possédant 11 parts sociales.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus de la gestion,
- Renouvellement des mandats de gérance de la SCOP
- Affectation du bénéfice
- Perte de la qualité d'associé
- Valeur de remboursement des parts des anciens associés et date de remboursement:
- Augmentation du capital par une sociétaire
- Répartition du capital
- Constatation du capital
- Examen de 2 candidatures pour une nouvelle adhésion

Première résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice 2024, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NZ
AS AS
AS AS
AS AS
AS AS

Deuxième résolution : Constatation de la fin des mandats des cogérants et élection des nouveaux gérants

L'assemblée générale constate que les mandats des cogérants sont arrivées à échéance.

Mr Jérôme GABILLON et Mme Florence ROMERO se représentent pour un nouveau mandat.

L'assemblée générale accepte leurs candidatures, ils sont donc gérants pour un mandat de 4 ans, soit jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du bénéfice

L'assemblée des associés, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice de 3 631 € décide :

De proposer d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- 33.3% mis en Participation soit 1209 € à distribuer au prorata du temps de travail des salariés.
- 15% mis en réserve légale soit 545 €
- 51.7 % mis en fond de développement soit 1877 €.

La part travail sera, quant elle placée, sur le plan épargne salariale suivant les recommandations de l'accord de participation dérogatoire de la Scop du 21 juin 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : Perte de qualité d'associé

L'assemblée prend acte de la perte de la qualité d'associé de :

NOM Prénom	Domicile	Nombre de parts sociales souscrites	Total en Euros
GARIBACHVILI NANA	PERPIGNAN	1	50
JAMPY CHRISTELLE	THUIR	1	50
LAACHEB SONIA	POLLESTRES	1	50
LABORDE FRANCOISE	PERPIGNAN	3	150
RUEDAS FABIENNE	ST CYPRIEN	1	50

Soit au Total 350 € pour 7 parts entièrement libérées

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SK AB
N Z RC AR AS FR
3

CINQUIEME RESOLUTION : Valeur de remboursement des parts des anciens associés et date de remboursement:

Après lecture du rapport de gérance et au regard de la situation nette de la société, l'assemblée constate que la valeur de remboursement des parts des associés ayant perdu leur qualité au cours de l'exercice 2024 est fixée à 50 €. Le remboursement interviendra après la tenue de l'assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : Augmentation du capital par une associée

NOM Prénom	Domicile	Nombre de parts sociales souscrites	Total en Euros
ROMERO FLORENCE	PERPIGNAN	5	250

Soit au Total 250 € pour 5 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NZ
4
AS
AR
FR

SEPTIEME RESOLUTION : Répartition du capital à l'issu de la présente assemblée

L'assemblée générale, constate donc qu'à l'issue de l'assemblée, le capital est réparti de la manière suivante :

2024		Capital Détenu au 31/12/2023		Apports		Capital Détenu au 31/12/2024		
		Parts	Capital en €	Parts	Capital en €	Parts	Capital en €	
AINOUSSI	BOUCHRA	1	50			1	50	salariée
ANDREI	CELINE	4	200			4	200	salariée
BERTIN	CATHERINE	1	50			1	50	salariée
BOURTIN	SANDRINE	1	50			1	50	salariée
CLAISSE	CORINNE	1	50			1	50	salariée
GABILLON	JEROME	11	550			11	550	salarié
GARIBACHVILI	NANA	1	50			0	0	Perte qualité salariée
JAMPY	CHRISTELLE	1	50			0	0	Perte qualité salariée
LAACHEB	SONIA	1	50			0	0	Perte qualité salariée
LABORDE	FRANCOISE	3	150			0	0	Perte qualité salariée
MARIN	ANNE	1	50			1	50	salariée
MEVLUPISHVILI	INNA	1	50			1	50	salariée
ROGHI	ARNAUD	1	50			1	50	salarié
ROMERO	FLORENCE	31	1550	5	250	36	1800	salariée
RUEDAS	FABIENNE	1	50			0	0	Perte qualité salariée
SALVIGNOL	ADELIN	1	50			1	50	salariée
SOCODEN		3	150			3	150	
VIVANT	PASCAL	22	1100			22	1100	salarié
ZEBIDI	NADIA	1	50			1	50	salariée
TOTAL		87	4350 €	5	250 €	85	4250 €	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION : Constatation du capital

L'Assemblée Générale constate qu'à la clôture de l'exercice, le capitale social s'élève à 4250 € contre 4350€ à la clôture de l'exercice précédent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

JG REC 5 AR
N 2 AR B FR

NEUVIEME RESOLUTION : Examen de 2 candidatures pour une nouvelle adhésion

L'assemblée, après examen de 2 candidatures, décide de les admettre à la prochaine AG et seront considérées comme associées :

SASTRE Elodie	2, rue du macabeu 66140 CANET EN ROUSSILLON	pour 1 part
BEAUFREIRE Charlotte	10, impasse des Glaîeuls 66000 PERPIGNAN	pour 1 part

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé un procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

The image shows several handwritten signatures in black ink. There are approximately seven distinct signatures, some of which are quite stylized and overlapping. The signatures are arranged in a loose, horizontal cluster across the middle of the page.

« SCOP AAMD SERVICES »
Société Coopérative Ouvrière de Production à Responsabilité Limitée à Capital Variable
Capital à ce jour de 4250 €
SIEGE SOCIAL : 8 rue Madeleine Brès – Médipôle –
66330 CABESTANY
RCS PERPIGNAN 482 763 919

RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA GERANCE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous nous réunissons en Assemblée Générale afin que, conformément aux statuts et à la loi, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour que votre gérant puisse vous rendre compte de l'activité de la société pendant ledit exercice.

Nous vous précisons que les comptes de notre Société soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Ces documents ont été établis et sont présentés dans le respect du principe de prudence. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

- **SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE**

Durant l'exercice clos le 31 Décembre 2024, l'activité de la Société a été la suivante :

COMPTES ET RESULTATS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires réalisé par la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élève à un montant de 523 546 Euros contre 535 704 Euros, en diminution par rapport à celui de l'exercice précédent de l'ordre de - 2.32 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 525 421 Euros contre 539 611 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 2.72 %.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Le total des charges d'exploitation de l'exercice s'est élevé à 503 672 Euros contre 525 227 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une perte de - 4.28 %.
- Le résultat d'exploitation ressort à +21 749 Euros contre +14 383 Euros au titre de l'exercice précédent.
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 313 551 Euros contre 325 715 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 3.88 %.
- Le montant des charges sociales s'élève à 33 526 Euros contre 40 099 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 19.61 %.
- L'activité se solde donc par un bénéfice de 3 631 Euros contre un bénéfice de 12 855 Euros au titre de l'exercice précédent.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Les comptes de la société au cours de cet exercice ont été impactés par :

- une baisse du chiffre d'affaires dû à un marché en crise ayant pour conséquence une baisse de clientèle et une baisse de consommation.
- une maîtrise des charges du personnel (classe du compte 64110000) et d'exploitation (classe du compte réf 62310000)

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Rien n'est à signaler dans cette rubrique.

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'utilisation d'instruments financiers par la société au cours de l'exercice écoulé n'appelle aucune observation de la part de la gérance.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société poursuit ses réflexions pour optimiser la productivité de l'entreprise.

Le principal axe stratégique de développement est de fidéliser la clientèle de service de livraison de repas avec un changement de partenaire..

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L-232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PRESTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DE RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 631 € de la manière suivante :

Ce bénéfice sera réparti selon l'accord de participation au taux de :

- 33.30 % soit 1209 € à distribuer au prorata du temps de travail des salariés.
- 15% mis en réserve légale soit 545 €
- 51.70 % mis en fond de développement, réserve statutaire soit 1 877 €.

DISPOSITIONS DIVERSES

PRISES DE CONTROLE

Nous vous informons que notre société n'a réalisé aucune prise de contrôle dans une société au cours de l'exercice écoulé.

1) CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Nous vous informons que notre société n'a cédé aucune participation dans une société au cours de l'exercice écoulé.

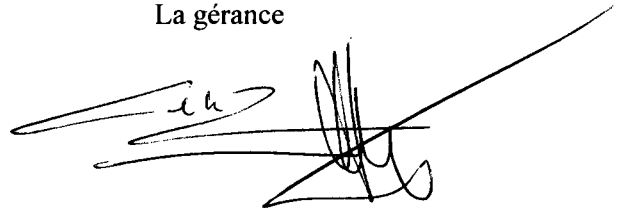
2) PARTICIPATIONS CROISEES

Aucune participation croisée n'a exigé de régularisation en application de l'article L. 233-30 du Code de Commerce.

3) DEPENSES SOMPTUAIRES OU DE FRAIS GENERAUX NON DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater de 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.